



**SOCOTEC**

Proposition commerciale

## RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE MAIRIE CURIE - Mission SPS - CORBAS

PASS CONFIANCE – 20 septembre 2023

**Votre contact SOCOTEC Construction :**

Christophe MAGAUD  
Directeur commercial régional  
Tel : 06 18 95 18 07  
Mail : christophe.magaud@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Lyon  
Pôle Construction & Immobilier Rhône  
11 RUE SAINT MAXIMIN  
69416 LYON

**Interlocuteur CLIENT :**

Rémy LACHISE  
Directeur des Services Techniques  
Tel : 04 72 90 87 24  
Mail : r.lachise@ville-corbas.fr

COMMUNE DE CORBAS  
PL CHARLES JOCTEUR  
69960 CORBAS

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles  
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



# SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE COORDINATION SPS	6
	L'équipe	6
	La méthodologie	6
	Les délais pour les principales prestations	7
	Les honoraires	7
4	CONDITIONS DE PAIEMENT	8
5	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	9
6	ANNEXE : Chiffrage mission CSPS	10

# 1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE MAIRIE CURIE - Mission SPS à CORBAS.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :


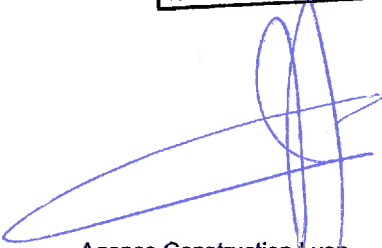
MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
<b>MISSIONS DE BASE</b>	
Mission de coordination SPS	3 930,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 930,00 €</b>

**Rappel de votre projet : RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE MAIRIE CURIE -  
Mission SPS à CORBAS**

V1 - [K] 2309301D0000064

Fait à LYON, le 20 septembre 2023

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
Personne à contacter : _____	Christophe MAGAUD Directeur commercial régional
N° SIRET de la société à facturer : _____	Signature :
Adresse de facturation : _____	
Date : _____	
Signature et cachet de l'entreprise :	Agence Construction Lyon Pôle Construction & Immobilier Rhône 11 RUE SAINT MAXIMIN 69416 LYON

NB : La présente proposition comporte 10 pages

## 2 VOTRE PROJET

### Ses principales caractéristiques

**Adresse de l'opération :**

RUE MARIE CURIE  
69960 CORBAS

**Nombre de bâtiments : 1**

**Stade d'avancement du projet : Non communiqué**

**Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 01/04/2024**

**Durée prévisionnelle des travaux : 4,0 mois**

**Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 980 000,00 €**

### Description et points particuliers

Travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire Marie Curie à Corbas (69)

Le projet concerne des travaux d'isolation par l'extérieur, de remplacement des fenêtres, de ventilation et d'électricité sur l'école maternelle et sur une partie de l'école élémentaire.

Pour information, notre chiffrage s'est basé sur les hypothèses suivantes :

- Nombre d'entreprises intervenantes : 10

# 3

## LA MISSION DE COORDINATION SPS

*OBJECTIF : Prévenir les risques d'accidents liés à la coactivité d'entreprises.*

*Anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet.*

Au vu des caractéristiques de votre projet, la catégorie de l'opération est : 2

### L'équipe

Votre coordonnateur SPS est **Damien JOANNON**

Son suppléant est **Mathieu SIMONET**

### La méthodologie

Nos coordonnateurs utilisent un outil d'élaboration des documents, de suivi et de communication : RapsoSPS.

L'outil RapsoSPS permet à tous les stades d'une mission de coordination SPS d'élaborer tous les documents du ressort du coordonnateur et de communiquer avec tous les interlocuteurs d'une opération de BTP. La diffusion des documents est réalisée en temps réel et via une plateforme internet dédiée et sécurisée, les destinataires peuvent répondre ou commenter les documents.

De la phase conception à la livraison d'un ouvrage, RapsoSPS répond aux exigences réglementaires et permet de diffuser, gérer et suivre en temps réel l'avancement de la mission de coordination SPS.

Chaque coordonnateur dispose d'une tablette tactile pour ses interventions sur le terrain couplée à un ordinateur PC qui assure le « back-office ».

#### Les avantages de RAPSOSPS

- Des documents à tous les stades présentés sous une forme lisible, exploitable et synthétique.
- Le suivi et la traçabilité des interventions du coordonnateur SPS, la numérotation des documents émis sur une affaire en une série continue comme le veut la réglementation en matière de Registre-Journal de la Coordination.
- La diffusion automatique par mail de chaque document à l'ensemble des acteurs concernés : Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, entreprises.
- La possibilité pour le Maître d'Ouvrage, et à sa demande, d'accéder à un site sécurisé lui permettant de consulter l'ensemble des documents émis sur son affaire (Chaque document diffusé est automatiquement enregistré en format non modifiable dans l'application).

## Les délais pour les principales prestations

PHASE CONCEPTION (après réception des dossiers de conception)	DÉLAIS
Ouverture du Registre journal de coordination	10 jours
Examen des dossiers de conception	10 jours
Elaboration du PGC SPS / PGSC ou notice de sécurité	10 jours
Constitution du DIUO*	continu pendant toute la phase de conception

PHASE RÉALISATION (délais de réalisation des livrables)	DÉLAIS
Compte-rendu (visites de chantier, inspections communes, réunions dont PV de CISSCT)	2 jours
Harmonisation des PPSPS	5 jours
Remise du DIUO final*	15 jours après réception

**\*Dans le cadre de travaux ne nécessitant pas de DIUO (ex : démolition), il vous sera remis une fiche de fin de mission reprenant les éléments du Registre journal de l'opération.**

## Les honoraires

Vous trouverez la grille de prix en annexe de cette proposition.

**Rappel du principal référentiel réglementaire :**

- **Loi 93-1418 du 31 décembre 1993**
- **Décret 94-1159 du 26 décembre 1994**

Le mois supplémentaire de chantier pourra donner lieu à une facturation de **740,00 € H.T / mois**.

Il pourra être facturé **70,00 € H.T** par entreprise supplémentaire afin de prendre en compte l'inspection commune et l'examen du PPSPS.



## 4 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Echéancier CSPS	Répartition
Honoraires dus à la remise du PGC	25,00 %
Honoraires au démarrage des travaux	10,00 %
Honoraires en cours de travaux	60,00 %
Honoraires dus à la remise du DIUO	5,00 %

**La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.**

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La Norme 99-600 de juillet 2016 relative à la mission de Coordonnateurs SPS

### Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Le montant de nos honoraires est ferme et non actualisable.

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

## 5

## CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
<b>Mission de coordination SPS (KDA)</b>	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT-SPS PREVENTION

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>

# 6

## ANNEXE : CHIFFRAGE MISSION CSPS

<b>AGENCE DE LYON</b> 11 rue Saint Maximin 69003 LYON Tel : 04 72 11 49 00 Fax : 04 50 52 14 51	<b>OPERATION :</b> Rénovation énergétique GS Curie <b>MAITRE d'OUVRAGE :</b> Ville de Corbas <b>MAITRE d'ŒUVRE :</b>	<b>Catégorie 2</b> (article R.4532-1 du Code du travail)
État d'avancement dossier	APS	Montant des travaux HT : 980 000,00 € Nombre d'entreprises * : 10
Durée phase conception - préparation	6 mois	
Durée phase réalisation **	4 mois	
Début des travaux		

Art. Décret 26.12.94	MISSIONS DU COORDONNATEUR	Unité	Quantité ou Fréquence	Total (H.T.)
<b>I - PHASE CONCEPTION PREPARATION</b>				
R 4532-6	- Réunions avec Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage	u	1	150,00
R 4532-12	- Analyse dossiers APS/APD	u	2	300,00
R 4532-12	- Inspection du site	u	1	150,00
R 4532-12	- Elaboration du PGC	u	1	300,00
	- Constitution du DLUO	u	1	150,00
	- Ouverture du Registre Journal	u	1	75,00
PM	- Concorance DCE Mesures coordination	fr	1	150,00
PM	- Temps de trajet (estimation)	nb		Compris
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 275,00</b>
<b>II - PHASE REALISATION</b>				
R 4532-13	- Inspections communes avec chaque entreprise*	u	10	375,00
	- Examen et harmonisation PPSPS	u	10	375,00
	- Tenue et adaptation du PGC	fr	1	150,00
R 4532-13	- Mise à jour de la déclaration préalable	u	1	75,00
R 4532-13	- Participation aux réunions de chantier	u/mois	1	500,00
R 4532-13	- Visites inopinées	u/mois	1	500,00
R 4532-13	- Complément DLUO	fr	1	150,00
R 4532-13	- Consignation sur Registre Journal	fr	1	150,00
R 4532-97	- Finalisation et remise du DLUO	fr	1	180,00
PM	- Temps de trajet	fr		Compris
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 655,00</b>

\* Offre valable pour le nombre approximatif sous-chiffre (\* +/- 2 entreprises)  
En cas de dépassement de ce nombre (y/c sous-traitants) nous pourrions être amenés à facturer 125 000 € HT par inspection supplémentaire

<b>TOTAL HT</b>	<b>3 930,00</b>
<b>T.V.A. 20%</b>	<b>786,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 716,00</b>